

C'est là le niveau qui, nous en sommes persuadés, est convenable et juste. Nous sommes convaincus qu'une telle ligne de conduite est, non seulement essentielle, mais encore tout à fait motivée. Je pourrais invoquer ici une foule de raisons (et consacrer beaucoup de temps à les exposer), mais j'irai droit au fait et j'énoncerai le plus brièvement possible les raisons pour lesquelles, selon moi, une telle ligne de conduite serait parfaitement motivée.

D'abord, n'oublions pas que, pendant la guerre, alors que les cours mondiaux étaient élevés, les programmes mis en œuvre par le Gouvernement ont empêché nos cultivateurs de jouir de ces prix élevés. On leur a promis la stabilisation des prix pour longtemps, en échange des prix plus bas dont ils voulaient bien se contenter pendant la guerre. L'accord anglais du blé et le programme national de pain à bon marché leur ont fait perdre des centaines de millions. Une population reconnaissante ne devrait donc pas faire faux bond aux cultivateurs à l'heure actuelle, souffrir qu'ils soient victimes de toute guerre des prix qui peut intervenir.

La situation ne serait pas la même, cela va de soi, si le monde n'avait pas besoin des aliments qui s'accumulent ici et aux États-Unis. Mais je tiens à reprendre, en les soulignant, les propos que d'autres ont tenus à ce sujet. Il est des parties du monde où l'on a un besoin pressant de denrées alimentaires et tout indique, je crois, que ce besoin ira grandissant. Ce n'est donc pas le moment de faire obstacle à la production. Il faut garder intactes la volonté et la capacité de produire de l'agriculture, sinon le monde en subira du détrimment et nous aussi. Voilà un point important à ne pas oublier.

Je passe maintenant à une autre raison qui motive l'établissement d'un prix minimum effectif pour les produits agricoles. Dans le moment (et il en est ainsi depuis des années), nos agriculteurs sont contraints d'acheter la majeure partie de tout ce qui entre dans leur prix de revient sur un marché protégé et les agriculteurs de l'Ouest sont également désavantagés du fait qu'il leur faut acquitter un tarif-marchandises élevé dans les deux sens, le tarif le plus élevé qui soit en Amérique, aussi bien pour ce qu'ils vendent que pour ce qu'ils achètent.

Je vais mentionner un seul exemple au sujet de cette protection. Il y a quelques années, je crois que c'était en 1944, M. Ilsley, qui était alors ministre des Finances, a déclaré à la Chambre que la politique du Gouvernement tendait à exempter de droits tous les instruments, appareils et machines dont se servaient les agriculteurs pour produire leurs denrées. Depuis lors, cette poli-

tique a été appliquée dans une très large mesure; mais le Gouvernement maintient encre,—et je ne donne que cet exemple,—un droit de 15 p. 100 à l'égard des voitures, traîneaux et remorques de ferme importés des États-Unis, le seul endroit où on les fabrique. Ces articles sont pourtant nécessaires à la production agricole. Trois années durant, pour autant que je sache, et peut-être pendant beaucoup plus longtemps que cela, la Fédération canadienne des agriculteurs a demandé au Gouvernement d'appliquer la politique fédérale exposée par M. Ilsley en 1944 en supprimant les droits de douane sur les voitures de ferme, les traîneaux et remorques importés des États-Unis.

J'ai, pour ma part, réclamé deux fois cette même chose cette année; mais la réponse que m'a donnée l'adjoint parlementaire au ministre des Finances était que, cette année, les demandes de la Fédération canadienne des agriculteurs étaient arrivées assez tard. Voici ce que je voudrais savoir: Que dire des demandes faites il y a deux ans, et l'année dernière encore, par la Fédération des agriculteurs? On ne peut, certes, avancer que ces demandes sont arrivées trop tard pour qu'on en tienne compte dans le budget de cette année. Mais on en n'a pas tenu compte.

Je cite cet exemple, afin de démontrer le peu de considération qu'on a pour les questions touchant les prix agricoles et le temps qu'il faut que durent les injustices pour que le Gouvernement se décide, enfin, à y remédier. Tandis qu'il est exact qu'on laisse maintenant entrer la plupart des machines agricoles en franchise au Canada, la plupart des autres marchandises dont les cultivateurs doivent faire l'acquisition sont protégées, dans beaucoup de cas d'une façon plutôt déraisonnable.

Je donnerai la troisième raison sur laquelle s'appuie mon opinion. Les producteurs de blé canadien doivent faire concurrence aux pays dont la monnaie est dépréciée. Depuis quelques années, le Canada a fixé pour notre dollar un escompte de 10 p. 100 par rapport au dollar américain.

Nos ventes de blé sur le marché international sont payées en argent américain. Il n'y a pas si longtemps, le Gouvernement a abandonné le taux fixe de change et le dollar a fait prime, ce qui fait perdre à nos cultivateurs jusqu'à 18c. ou 20c. le boisseau à l'égard des exportations de blé comparativement à ce que la vente de leurs céréales leur rapportait lorsque le dollar était coté à 90 p. 100 de la parité. Cette différence de 18c. ou 20c représente une perte appréciable qui place nettement le producteur canadien de blé sur un pied d'infériorité par rapport au cultivateur américain et à ceux des pays dont la monnaie